## L'ajournement

de l'industrie de la fourrure. En réalité, l'industrie de la fourrure est la plus ancienne du Canada; l'industrie de la fourrure d'animaux sauvages existe au pays depuis plus de 400 ans. À l'heure actuelle, l'Europe accapare 95 p. 100 du marché canadien. Si l'on veut maintenir notre commerce européen, comme nous le devons d'ailleurs pour protéger non seulement les intérêts des électeurs de ma collègue d'en face, des électeurs des autres régions de l'Arctique, des trappeurs du nord de l'Ontario et d'autres régions du pays, mais aussi les intérêts des Terre-Neuviens et des habitants du Labrador qui dépendent tellement de la chasse aux phoques, nous devons admettre que nous sommes forcés d'adopter une approche réaliste face aux lois européennes qui rendent la tâche très difficile à nos trappeurs.

• (1810)

Toutefois, le gouvernement, les gens de l'industrie de la fourrure et ceux qui en tirent leur subsistance ont choisi de travailler en collaboration pour voir à ce que les méthodes de piégeage adéquates soient connues et mises à la disposition de tous afin qu'on puisse se conformer à la loi européenne et pour voir à ce que nous ayons les compétences et les outils dont ma collègue a parlé.

Nous avons accordé énormément d'importance à la formation des autochtones et au remplacement de tout matériel démodé qu'ils utilisaient peut-être encore. Affaires indiennes et du Nord Canada a coordonné ce programme au cours des cinq dernières années. Ce gouvernement a renouvelé son engagement et, pour les cinq prochaines années, veillera à ce que ce programme protège les marchés et garantisse à ceux qui dépendent presque entièrement de l'industrie de la fourrure depuis si longtemps qu'ils pourront continuer de le faire.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, récemment, j'ai posé une question à la ministre des Affaires extérieures concernant David Spencer et Christine Lamont qui sont emprisonnés au Brésil. Les réponses que j'ai reçues de la ministre et du premier ministre par la suite m'inquiètent car elles laissent entendre que, même si une demande est faite, l'expulsion ne serait pas automatiquement accordée. J'admets cela, mais ils déclarent aussi qu'une telle demande n'a jamais été acceptée depuis les temps modernes. Ce n'est pas le genre d'argument qu'on pourrait utiliser. Toutefois, selon les renseignements reçus par le comité de la justice et les documents que j'ai moi-même, il est clair qu'un ordre d'expulsion serait traité rapidement et que des expulsions

ont déjà été accordées. En fait, on a expulsé un Chilien du Brésil au cours de l'année qui se termine.

Par conséquent, il existe certains précédents à cette mesure prévue par la loi brésilienne. Le premier ministre a répondu à ma question de manière très détaillée, mais il a mentionné quelque chose qui me laisse aussi perplexe, soit que la maladie de Christine Lamont était bien bénigne puisqu'il ne s'agissait que d'oedème des jambes. Encore une fois, selon nos renseignements, c'est peutêtre effectivement le cas, mais il est fort probable qu'une maladie beaucoup plus grave est à la source de ce problème. On parle de diverses causes qui vont de la tuberculose au SIDA. Ce sont donc des maladies graves, et je crois que le premier ministre ne devrait pas déclarer à la légère que ce n'est pas sérieux et qu'il s'agit de malaises sans gravité.

Le troisième élément qui me préoccupe, c'est que j'ai parlé au premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, qui m'a affirmé que, lors d'une rencontre avec le premier ministre, ce dernier lui avait assuré qu'il s'était engagé à demander l'expulsion de ces personnes et que la demande avait déjà été faite. Toutefois, le premier ministre a répondu à ma question par un «Non, ce n'est pas vrai», disant qu'il n'a jamais promis cela au premier ministre provincial. Je ne veux pas semer la zizanie entre le premier ministre et son homologue du Nouveau-Brunswick, mais il y a une énorme différence entre ce que disent ces deux premiers ministres. Je crois qu'il incombe au premier ministre fédéral de clarifier sa position et de préciser ce que devient au juste la promesse qu'il a faite au premier ministre du Nouveau-Brunswick.

En fin de compte, les collaborateurs du ministre avouent eux-mêmes que cette affaire peut se régler très rapidement d'État à État et que le ministre brésilien de la Justice a promis que, si le Canada présentait une demande au Brésil, il expédierait cette affaire aussi vite que possible. À l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, j'estime que c'est là une excellente occasion de rapatrier deux Canadiens. Qu'ils soient coupables ou innocents, ils ont déjà passé trois ans dans une prison brésilienne et, s'ils étaient au Canada, ils auraient probablement droit à une libération conditionnelle. S'ils étaient Brésiliens, ils auraient droit à une libération conditionnelle. Voici que se présente une occasion pour le Canada d'intercéder en leur faveur et de les rapatrier.

Je crois que c'est là ce que l'on souhaiterait. C'est pourquoi la réponse du premier ministre et de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absolument inacceptable pour les familles en cause et pour un certain nombre de Canadiens.